Fiche n° 25a : Droit à la démocratie culturelle

La CGT propose...

La construction d'une véritable démocratie culturelle.

Le développement, le partage et l'accès de tous à la culture, tant celle qui s'élabore au travail que les œuvres du patrimoine, la création artistique et scientifique, sont les conditions essentielles de la réalisation d'une véritable démocratie culturelle.

La démocratie culturelle est un axe de construction revendicative et de mobilisation car elle est facteur d'échange, de connaissance, d'émancipation.

Cela passe par des moyens permettant de développer et d'assurer le pluralisme des idées, la qualité et la diversité des contenus grâce à une véritable ambition pour la création.

L'accès à la culture et la pluralité culturelle nécessite un droit à la communication (1).

La culture est un enjeu, un élément constitutif du développement humain, moteur de la transformation sociale.

⁽¹⁾ Voir repères revendicatifs, fiche 25c.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

À l'heure de la « révolution » de l'information et de la connaissance, les nouvelles technologies ne favorisent pas automatiquement la démocratie culturelle. La surabondance de produits et de services va de pair avec la standardisation.

Le libéralisme et sa volonté débridée de faire de toute chose une marchandise, conduit à la déréglementation du travail de création autant que de celui de diffusion des œuvres et de la protection et mise en valeur du patrimoine. Ce qui a également pour conséquence l'opposition entre divertissement et pensée, et la réduction de l'enjeu culturel à des considérations économiques. La concentration du capital, au niveau national et surtout transnational, conduit à la standardisation culturelle aux dépens de la diversité.

De plus, la crise renforce les réactions identitaires, le repli sur soi, la violence, la peur de l'autre, de l'étranger, que doit combattre la mise en valeur des diversités de culture, leur dialogue dans un esprit de respect et de fraternité.

Les secteurs du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la culture (comme ceux de l'information et de la communication) sont en proie à une crise de l'emploi sans précédent, à une montée de la précarité et de la pauvreté, au dumping social, conséquences des attaques contre les droits sociaux, des politiques publiques de rigueur budgétaire. Alors que le service public de la Culture doit être en capacité de construire avec les collectivités territoriales notamment, des politiques culturelles au service de tous, il connaît des restructurations et des baisses d'allocation sans précédent.

Il ne peut y avoir de démocratie culturelle et de pérennité de l'exception culturelle, sans reconnaissance de droits sociaux, sans développement de l'emploi stable et qualifié pour l'ensemble des travailleurs.

Sous le coup de transformations sociales, sociétales et culturelles profondes, les politiques publiques en matière culturelle sont entrées dans une crise profonde.

Pour autant, la construction de politiques publiques, les premières étapes de la décentralisation culturelle, la mise en place et l'adaptation du soutien public ont permis l'existence d'un vaste secteur culturel, public ou régulé par l'intervention publique, qui pèse politiquement, économiquement, socialement, à l'échelon local, national et même international.

La crise amplifie le besoin d'une nouvelle politique de développement humain durable fondée sur un renouveau de la démocratie sociale et culturelle, l'émancipation et l'épanouissement des salariés.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

Le service public culturel

Refonder le service public de la culture, reposant sur la complémentarité et la cohérence des politiques et actions entre l'État et les collectivités, au service de tous.

Garantir l'avenir du service public de l'audiovisuel.

Développer des outils permettant une évaluation des politiques publiques réalisée tant par les citoyens, les professionnels, les collectivités et l'État, pour répondre au mieux aux besoins d'émancipation individuelle et collective.

Le monde du travail

Reconnaître le monde du travail, dans sa diversité et dans l'acception la plus large du terme, comme structurant et façonnant durablement les êtres. C'est aussi un élément fondamental pour définir les politiques culturelles.

Poursuivre notre action pour que la culture progresse dans toutes les entreprises, avec une exigence toute particulière pour les comités d'entreprise quand ils existent, et/ou en associant les mouvements d'éducation populaire, les associations, ... Par ailleurs, les arts et la culture doivent entrer dans l'entreprise.

Les droits sociaux

Développer l'emploi stable et les droits et garanties collectives des salariés du secteur de la culture, en consolidant notamment le régime spécifique d'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle, les droits d'auteurs dans les législations nationales européennes et internationales.

Politiques publiques

Engager une vaste campagne pour l'adoption d'une loi d'orientation et de programmation de la culture garante de l'exception culturelle et de droits sociaux pour l'ensemble des travailleurs du spectacle et de la culture.

Promouvoir la lecture et l'écriture, les pratiques musicales, théâtrales et artistiques à toutes les étapes de la vie, de l'éducation et dans les différentes sphères sociales, particulièrement dans le monde du travail.

Intégrer notamment les enjeux de la bataille contre l'illettrisme et les problématiques liées aux langues du travail.

Développer un enseignement artistique de qualité, accessible à tous et reflet de la diversité et luttant contre les stéréotypes et la reproduction sociale.

Diversité culturelle

Promouvoir auprès de tous la diversité culturelle sous toutes ses formes, tant dans le domaine de la création que de l'accès aux œuvres. Défendre et collaborer à la mise en œuvre de la convention UNESCO pour la diversité culturelle, en France et dans le monde, notamment en permettant, dans le respect des droits sociaux, la libre circulation des œuvres et des artistes, mise à mal, actuellement, par des politiques de l'immigration très violentes.

Défendre l'exception culturelle pour empêcher les accords de libre-échange de mettre à mal les réglementations publiques et les politiques de soutien permettant la diversité de la création.